

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE TERRORISME

LA PRISE DE L'AMBASSADE DE TURQUIE À OTTAWA—LES MESURES DE SÉCURITÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, le vice-premier ministre a refusé de donner des réponses précises aux questions qu'on lui posait sur la protection des missions étrangères, à la suite du tragique incident à l'ambassade de Turquie, et il a justifié son geste en prétendant vouloir protéger la sécurité nationale. Pour ma part, je crois plutôt qu'il a cyniquement essayé de camoufler l'incompétence du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a prétendu qu'il y a un mois les mesures de sécurité entourant l'ambassade de Turquie avaient été examinées. Il a oublié de nous dire ce que nous avons appris d'Ankara, à savoir qu'il y a dix jours, le gouvernement turc avait demandé au gouvernement canadien de renforcer la protection de l'ambassade. Étant donné que le vice-premier ministre nous a signalé que ces questions relevaient de sa compétence plutôt que de celle du solliciteur général, a-t-il avisé le premier ministre de l'avertissement reçu du gouvernement turc au sujet d'une recrudescence des actes de terrorisme, et une surveillance accrue de l'ambassade de Turquie a-t-elle été ordonnée par le premier ministre ou lui-même?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je peux comprendre, à l'instar de tous les députés, j'en suis persuadé, l'émotion et la consternation du gouvernement turc, à Ankara, suite à l'incident à l'ambassade de Turquie à Ottawa. Cependant, cela ne change absolument rien à ce que j'ai dit hier en réponse aux questions qui m'ont été posées, à savoir qu'on avait examiné en profondeur toutes les mesures de sécurité non pas il y a dix jours, mais bien le mois dernier. Je peux lui garantir que nous avons communiqué directement avec le gouvernement turc à ce sujet par l'entremise de son ambassade. Après cet examen approfondi, le gouvernement turc, par l'entremise de son ambassade, s'est dit satisfait il y a un mois des mesures de sécurité prises.

LE RAPPORT DE LA GRC—LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous faisons allusion à un communiqué émis, semble-t-il, par le gouvernement turc, à Ankara, il y a dix jours. Si, comme le vice-premier ministre a essayé de l'expliquer à la Chambre hier, en réponse à une question par laquelle on cherchait à savoir si l'on avait donné suite au rapport de la GRC relatif à la situation en ce qui a trait au terrorisme international au Canada, la réponse à cette question nuirait bel et bien à la sécurité nationale, pourquoi alors le solliciteur général, lorsqu'il a quitté la Chambre hier, a-t-il

Questions orales

déclaré aux journalistes que le cabinet n'avait pas encore étudié ce rapport? S'il s'agit bel et bien d'une question de sécurité, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire si cette déclaration du solliciteur général a mis en danger la sécurité nationale?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, comme le très honorable député le sait suite à mes réponses d'hier, je lui ai offert ainsi qu'au chef du Nouveau parti démocratique, qui était présent à ce moment-là hier, contrairement à la veille, alors qu'une offre semblable lui avait été faite, de les mettre au courant, en tant que membres du Conseil privé, des tenants et aboutissants de toutes ces questions, mais ils ont choisi de ne pas suivre cette voie des plus constructives. Ils ont choisi de ne pas participer à la recherche de solutions efficaces. Ils ont préféré nous exhorter en tant que gouvernement responsable à divulguer les mesures de sécurité recommandées ou envisagées pour protéger nos ambassades. Je ne crois pas que ce soit utile.

Des voix: Bravo!

L'EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE CABINET

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est tout à fait ridicule. Ce que le vice-premier ministre proposait, c'était de nous mettre dans la confiance sous la foi du serment, le leader du Nouveau parti démocratique et moi-même, en espérant qu'il n'en serait plus question à la Chambre des communes. Eh bien, cette question continuera d'être soulevée dans cette enceinte.

● (1420)

Monsieur le Président, c'est une question importante. A trois reprises hier, le vice-premier ministre m'a affirmé qu'on avait donné suite au rapport de la GRC sur l'aggravation du terrorisme. Je dis bien à trois reprises. Ensuite, en réponse à une question de mon collègue, le député de Saint-Henri-Westmount, il a dit . . .

M. de Cotret: Vous avez bien compris.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je comprends toujours bien. Il a affirmé qu'il n'était pas dans l'intérêt de la sécurité nationale de dire si oui ou non on avait donné suite au rapport. C'est ce qu'il a dit une quinzaine de minutes plus tard. Ensuite, le solliciteur général a quitté la Chambre pour dire que le rapport n'avait pas été appliqué et que le cabinet ne l'avait même pas étudié.

Des voix: La question!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ma question . . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Maintenant que le très honorable chef de l'opposition est prêt à poser sa question, laissons-le s'exécuter.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'abuse peut-être de votre patience, mais vous comprenez la gravité de la situation.